



MATIÈRES ORGANIQUES

EN VRAC OU DANS UN SAC EN PAPIER 

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- Nourriture (cuite, crue, avariée ou congelée)
- Nourriture pour animaux
- Fruits et légumes, pâtes alimentaires, pains et céréales, farine et sucre
- Produits laitiers non liquides
- Friandises et confiseries
- Café (grains, marc et filtres), sachets de thé et tisane
- Poissons, viandes, os et arêtes
- Carapaces de crabe et homard, coquilles d'œufs et écales de noix

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- Assiettes ou verres en carton, cartons souillés d'aliments (pizza)
- Papiers essuie-tout, papiers-mouchoirs et serviettes de table souillés
- Petits articles en bambou (en enlevant les parties en plastique et en métal)

RÉSIDUS VERTS

- Feuilles mortes et résidus de jardin : fleurs, plantes, aiguilles de résineux, retailles de haie et mauvaises herbes (sauf plantes exotiques et envahissantes)
- Gazon, bran de scie, écorces, copeaux de bois et plantes d'intérieur

AUTRES MATIÈRES

- Cendres froides – après 4 semaines, tabac et papier à cigarettes
- Cheveux, poils d'animaux, litières de petits animaux (chats, lapins, hamsters)

PAS DE SAC DE PLASTIQUE DANS MON BAC, MÊME S'IL EST COMPOSTABLE!



DÉCHETS

LES DÉCHETS SONT DES OBJETS EN FIN DE VIE UTILE qui ne peuvent être déposés ni au bac brun ou vert, ni à l'écocentre, ni aux comptoirs d'entraide.

ACCEPTÉS

- Couches
- Jouets brisés
- Brosses et miroirs
- Vaisselle brisée et porcelaine
- Gants de vaisselle et éponges
- Pailles de plastique
- Brosses à dents de plastique
- Sacs en plastique rigide (sacs de chips, etc.)
- Tout plastique compostable et biodégradable
- Etc.

COMMENT PLACER VOS BACS POUR LA COLLECTE

Roues et poignées orientées vers la maison

Bacs placés côte à côte et espacés de 60 cm (2 pi.)



Bacs sur votre propriété, en bordure de rue.

Aucun obstacle (arbre, clôture, voiture, banc de neige, etc.) dans un espace de 60 cm (2 pi.) de chaque côté du bac.

En hiver, bacs déneigés et couvercles non gelés.




MATIÈRES RECYCLABLES

CONTENANTS, EMBALLAGES ET IMPRIMÉS **EN VRAC**

PAPIERS ET CARTONS PROPRES

- Journaux, circulaires et revues
- Feuilles de papier et enveloppes
- Papiers déchiquetés (dans un sac transparent noué)
- Papiers bruns non souillés
- Boîtes et emballages en carton (défaire les boîtes)
- Bottins et livres (sans couverture ni reliure)
- Cartons de lait, de crème et de jus (sans paille)

PLASTIQUES

- Tous les contenants et couvercles portant les numéros : 
- Tous les sacs, emballages et pellicules de plastique qui s'étirent facilement (à regrouper dans un sac transparent noué)

MÉTAL

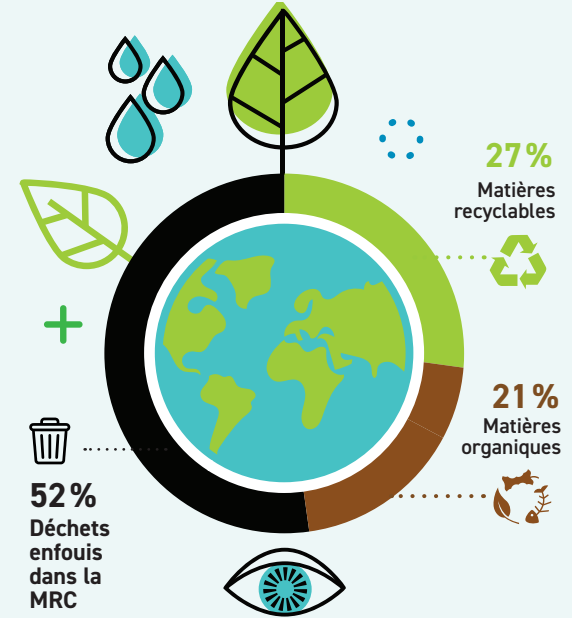
- Boîtes de conserve
- Canettes
- Assiettes et papiers d'aluminium
- Cintres (à regrouper en paquets)

VERRE

- Toutes les bouteilles et tous les contenants en verre, de toutes les couleurs



CALENDRIER DE COLLECTES 2024 DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Encore aujourd'hui, la majorité des matières collectées sont des déchets.

Ensemble, dans un effort collectif pour la réduction des déchets!



Municipalité de **MONT-BLANC**

📞 819 688-2161

MONT-BLANC

CALENDRIER DE COLLECTES 2024

JANVIER				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31	1	2

FÉVRIER				
L	M	M	J	V
29	30	31	1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	1

MARS				
L	M	M	J	V
26	27	28	29	1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

AVRIL				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	1	2	3

MAI				
L	M	M	J	V
29	30	1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

JUIN				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
1	2	3	4	5

JUILLET				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31	1	2

AOÛT				
L	M	M	J	V
29	30	31	1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

SEPTEMBRE				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	1	2	3	4

OCTOBRE				
L	M	M	J	V
30	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	1

NOVEMBRE				
L	M	M	J	V
28	29	30	31	1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

DÉCEMBRE				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24*	25	26	27
30	31			

MARDI / SECTEUR EST :

Est de la route 117, côté hôtel de ville, à l'exception des rues Cloutier, Sitelle, Mésange et Héron.

JEUDI / SECTEUR OUEST :

Ouest de la route 117, côté Mont Blanc, incluant la route 117 nord et sud et les rues Cloutier, Sitelle, Mésange et Héron.

*Journée fériée, collecte déplacée dans la semaine.

26 déc. : collecte des matières recyclables pour les deux secteurs.

PLASTIQUE 6 ET POLYSTYRÈNE

Site d'apport volontaire situé à l'hôtel de ville. Les citoyens peuvent y apporter :

- Contenants alimentaires (plastique N°6 et en polystyrène)
- Emballages de protection
- Panneaux d'isolation

Il est très important de bien nettoyer le polystyrène avant d'en disposer.

-  MATIÈRES RECYCLABLES 
-  MATIÈRES ORGANIQUES 
-  DÉCHETS 
-  MATIÈRES ORGANIQUES + DÉCHETS  
-  MATIÈRES ORGANIQUES + RECYCLABLES  

Pour toutes questions relatives à la collecte, contactez la RITL.
www.ritl.ca
819 681-3379

TRAINDEVIEDURBLE.com

NOTRE TERRITOIRE
VIVRE Avenir
MRC DES LAURENTIDES


Municipalité de
MONT-BLANC

Réservé aux citoyens de la MRC des Laurentides (preuve de résidence exigée). Accès illimité pour toutes les matières, sauf pour les matériaux de construction, rénovation et démolition : max. de 26 visites/an.

- Matières recyclables 
- Polystyrènes et plastiques
- Produits électroniques
- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Pneus et batteries d'auto
- Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encombrants
- Résidus verts (acceptés seulement aux écocentres de Mont-Tremblant, de Sainte-Agathe-des-Monts et du Complexe Environnemental de la Rouge).

Il est interdit aux industries, commerces et institutions (ICI) d'apporter des matières de construction, rénovation et démolition (CRD) aux écocentres. Veuillez vous présenter à un centre de tri, moyennant des frais.

ÉCOCENTRE DE LAC-SUPÉRIEUR

Garage municipal 1101, chemin du Lac-Supérieur

Du 19 avril au 4 novembre

Mercredi au samedi : 8 h 30 à 12 h et 12 h 30 à 16 h

ÉCOCENTRE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

1710, Principale Est

Du 1^{er} janv. au 30 avril et du 1^{er} nov. au 31 déc.

Mardi au samedi : 9 h à 16 h 30

Du 1^{er} mai au 31 octobre

Lundi au samedi : 9 h à 16 h 30

Fermé les jours fériés, les 2-3 janv. et le 26 déc.

Ouvert le 1^{er} avril

ÉCOCENTRE DE MONT-TREMBLANT

60, chemin de Brébeuf

Du 1^{er} janv. au 6 avril et du 16 sept. au 31 déc.

Mardi au vendredi : 9 h à 16 h 30

Samedi : 9 h à 15 h

Du 7 avril au 15 septembre

Lundi au vendredi : 9 h à 16 h 30

Samedi : 9 h à 15 h

Fermé les jours fériés